



Percevoir une aide quand un proche est très malade

Par **Clotilde Durant**, le **01/05/2018 à 20:15**

Bonjour

J'ai dû cesser de travailler pour être auprès de mon conjoint gravement malade. Ma convention prévoit 3 mois de maintien de salaire et 3 mois en demi traitement, je vais donc avoir une perte très prochainement. (arrêt depuis le 13 mars) Je suis en CDD, mon contrat s'arrête le 13 juillet. Je voudrais savoir ce que je peux faire comme démarche pour être aidée financièrement. Merci

Par **youris**, le **01/05/2018 à 20:50**

bonjour,

selon le code civil, un conjoint suppose une union par le mariage, est-ce le cas ?
vous pouvez contacter une assistante sociale.

salutations

Par **Clotilde Durant**, le **01/05/2018 à 20:54**

Oui, merci mais ma question s'adresse à une personne compétente en droit, je cherche un texte, une loi, j'ai entendu parler d'une allocation journalière d'accompagnement de personne en fin de vie, mais avec mon statut y aurai-je droit? Merci

Par **Clotilde Durant**, le **01/05/2018 à 20:54**

Oui, merci mais ma question s'adresse à une personne compétente en droit, je cherche un texte, une loi, j'ai entendu parler d'une allocation journalière d'accompagnement de personne en fin de vie, mais avec mon statut y aurai-je droit? Merci

Par **P.M.**, le **01/05/2018 à 21:26**

Bonjour,

L'arrêt-maladie ne concerne normalement que l'assuré social lui-même...

Je vous propose ces dossiers :

- [Le congé du proche aidant](#)
- [Le congé de solidarité familiale...](#)